

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL EXTRAORDINAIRE DU PAYS DE MONTBENOIT
LE SAMEDI 17 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 17 février, à neuf heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, convoqué en session extraordinaire, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 14/02/2018

Secrétaire de séance : MARGUET Jean-Charles

Nombre de membres : 10

Présents : 8

Gilles MAGNIN-FEYSOT, Gérard CHEVENEMENT, Gilbert DORNIER, Emeric GUINCHARD, Jacques DE-GRIBALDY, Adrien PELLEGRINI, Jean-Charles MARGUET, Claude POURCHET.

Procuration : 1

Nathalie VERNET donne procuration à Gilbert DORNIER

Absent : 1

Claude BARTHOD-MICHEL

Qui ont pris part aux délibérations : 9

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du projet d'association du bureau de l'Agence Postale Intercommunale avec le bureau du Syndicat du pays de Montbenoit.
- Vote des membres du bureau syndical
- Questions diverses.

1. Présentation du projet d'association du bureau de l'Agence Postale Intercommunale avec le bureau du Syndicat du Pays de Montbenoit.

Le Président présente les documents envoyés par mail pour cette réunion et s'excuse s'il y eu des maladdresses.

M Chevenement exprime son mécontentement par rapport à la sortie de l'article de la Presse Pontissalienne paru AVANT la présentation du projet à la commune de La Longeville, ce qui a mis le Maire de La Longeville en position délicate.

M. De Gribaldy explique que Jocelyne Joliot aurait proposé à Montbenoit que la Communauté de Communes reprenne la compétence Postale. Qu'en est-il ? Le Président répond que dans le cadre de la compétence touristique il a été proposé d'installer une Agence Postale Communale au sein de l'actuel Office de Tourisme. Cette démarche a été abandonnée du fait que le local n'est pas assez grand et qu'il était impossible de tenir l'accueil de l'Agence Postale tout en faisant l'accueil des visites.

M. De Gribaldy pointe les inexactitudes des comptes-rendus.

M. Pellegrini propose de refaire un bâtiment structurant en commun.

Le Président informe qu'il ne paraîtra plus d'article autour du Syndicat du Pays de Montbenoit sans l'accord de tous ses membres.

2. Vote des membres du Syndicat.

Le Conseil Syndical procède au vote du projet d'Agence Postale Intercommunale qui engendre :

- La localisation de l'Agence Postale Intercommunale ET du bureau du Syndicat du Pays de Montbenoit dans les locaux mis à disposition par la Mairie de Montbenoit au 8 rue du Val Saugeais – 25650 Montbenoit, pour un loyer de 250€/mois et 70€ charges/mois.
- Les horaires de l'Agent Postal (15,75h/hebdo annualisées) et la modification en conséquence de la fiche de poste et des horaires de la secrétaire du Syndicat (33.25h/hebdo annualisées).

SYNDICAT DU PAYS DE MONTBENOIT
25650 MONTBENOIT
Tél : 03.81.38.62.10
mail : syndicatpays@wanadoo.fr

Procès-Verbal de Vote :

Absentions : 1
Pour : 4
Contre : 4

Vote du Président de séance : Pour.

Il est proposé que la Mairie de Montbenoît gère la Poste et que la secrétaire travaille à 2 endroits.

3. Question Diverses

- a. Restitution de la compétence Petite Enfance aux communes pour que Ville-du-Pont puisse faire la micro-crèche

Il est proposé que la compétence petite Enfance soit sortie des statuts du Syndicat et restituée aux communes pour que la Mairie de Ville-du-Pont puisse faire sa micro-crèche. La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10h45

Le Président

Gilles MAGNIN-FEYSOT

